

Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton  
tenue le mercredi le 05 avril 2017 à 19H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton  
à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon  
Maire  
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault  
Monsieur Rémi Tétreault

Madame Huguette Benoit  
Monsieur Serge Ménard

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.  
Madame Noëlle Jodoin et messieurs Luc Tétreault et Jean-Guy Jacques ont motivé  
leur absence.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

#### **ORDRE DU JOUR**

.....

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques  
instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

\*\*\*\*\*

Constat de l'avis de convocation et ouverture de la séance.  
Révocation et/ou adoption de l'ordre du jour.  
Adjudication au soumissionnaire pour l'emprunt par billets en date du 12 avril 2017  
au montant de 249,100\$ selon le règlement 2015-99.  
Résolution de concordance et de courte échéance relativement au règlement  
d'emprunt 2015-99 pour la somme de 249,100\$.  
Période de questions.  
Levée de l'assemblée.

\*\*\*\*\*

Conformément à l'article 153 du Code municipal, les élus constatent que l'avis de  
convocation a été signifié dans les délais prescrits par la Loi.

#### **Révocation et/ou adoption de l'ordre du jour**

#### **Résolution 145-04-2017**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et  
résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de révoquer l'ordre du jour et  
d'ajouter les items suivants :

Terrain de tennis.  
Réclamation Éric Scott.  
Salaire coordonnatrice de camp de jour, animatrices et animateurs.  
Décoration hall d'entrée.  
Terrain de soccer.  
Caméras de surveillance.  
Ouverture du poste accompagnateur/animateur au camp de jour.

**Adjudication au soumissionnaire pour l'emprunt par billets en date du 12 avril 2017 au montant de 249,100\$ selon le règlement 2015-99**

**Résolution 146-04-2017**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HUGUETTE BENOIT, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE MÉNARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS :

QUE laMunicipalité de Saint-Valérien-de-Milton accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 12 avril 2017 au montant de 249 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2015-99. Ce billet est émis au prix de 98.00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>13 600 \$</b>	<b>1,40000 %</b>	<b>12 avril 2018</b>
<b>14 100 \$</b>	<b>1,50000%</b>	<b>12 avril 2019</b>
<b>14 400 \$</b>	<b>1,80000%</b>	<b>12 avril 2020</b>
<b>14 800 \$</b>	<b>2,00000%</b>	<b>12 avril 2021</b>
<b>192 200 \$</b>	<b>2,15000%</b>	<b>12 avril 2022</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement au règlement d'emprunt 2015-99 pour la somme de 249,100\$**

**Résolution 147-04-2017**

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton souhaite emprunter par billet un montant total de 249 100 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2015-99	249 100 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI TÉTREAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE MÉNARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE LA CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 249 100 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2015-99 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par madame le maire et le secrétaire-trésorier ;

QUE les billets soient datés du 12 avril 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2018</b>	<b>13 600 \$</b>
<b>2019</b>	<b>14 100 \$</b>
<b>2020</b>	<b>14 400 \$</b>
<b>2021</b>	<b>14 800 \$</b>
<b>2022</b>	<b>15 200 \$(à payer en 2022)</b>
<b>2022</b>	<b>177 000 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt laMunicipalité de Saint-Valérien-de-Milton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 avril 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2015-99, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **Terrain de tennis**

Considérant les informations reçues de la part du directeur des travaux publics concernant la peinture pour le terrain de tennis ainsi que les différences concernant les couches de revêtement acrylique;

#### **Résolution 148-04-2017**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'appliquer une surface représentant 4 couches de revêtement acrylique au montant de 6480\$, taxes en sus et d'accepter l'offre de service de Tennis Mapa.

#### **Réclamation de monsieur Éric Scott**

Considérant les informations reçues de la part de monsieur Éric Scott et du directeur des travaux publics;

#### **Résolution 149-04-2017**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers de payer exceptionnellement la moitié de la facture de réclamation de monsieur Éric Scott, soit la somme de 234.81\$.

#### **Salaire coordonnatrice de camp de jour, animatrices et animateur et**

#### **Résolution 150-04-2017**

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'accorder le salaire à la coordonnatrice du camp de jour selon la recommandation de la coordonnatrice en loisirs et d'accorder un salaire au taux minimum pour le nouveau personnel et de

majorer de 0.25\$ de l'heure le personnel expérimenté à partir du salaire minimum par année d'ancienneté.

### **Décoration hall d'entrée**

#### **Résolution 151-04-2017**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

- De ne pas repeindre le hall d'entrée;
- D'acquérir un set de table et chaises, style bistro, et d'afficher au mur d'entrée des photos provenant du concours de Saint-Valérien en fleurs.

### **Terrain de soccer**

Les élus prennent connaissance des informations reçues du directeur des travaux publics relativement à la pose de tourbe sur le terrain de soccer.

Pour ce qui est des joutes de soccer à venir, il est suggéré d'utiliser les terrains avant sur le bord du chemin tel que l'an passé.

Après discussion,

#### **Résolution 152-04-2017**

Il est proposé et résolu unanimement de retenir l'offre de services de Tourbe Concept de Sherbrooke pour effectuer l'ensemencement hydraulique du terrain de soccer à 1.00\$ du mètre carré et de mandater le directeur des travaux publics de prendre contact avec la firme Bertrand Ostiguy pour effectuer les travaux de hersage et nivelage en vue de la préparation à l'ensemencement.

### **Caméras de surveillance au chalet des loisirs**

Considérant que la municipalité a adopté la résolution 131-04-2017 pour l'achat d'une caméra, d'un enregistreur numérique ainsi que pour la main d'œuvre;

Considérant, qu'en fait, cela prend 5 caméras (4 pour le chalet et 1 pour le dek-hockey) et non pas une;

#### **Résolution 153-04-2017**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'accepter l'offre de service de Procom pour l'acquisition de

Un enregistreur numérique, HD, 1080, capacité de 8 caméras : 650\$, taxes en sus ;  
5 caméra HD, 1080p, couleur, led de nuit : 115\$ par caméra, taxes en sus ;  
Main d'œuvre : 59\$ de l'heure et d'abroger la résolution 131-04-2017.

### **Ouverture du poste accompagnateur/animateur au camp de jour**

Considérant qu'il est nécessaire d'embaucher un accompagnateur/animateur pour le camp de jour;

#### **Résolution 154-04-2017**

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'ouvrir le poste

d'accompagnateur/animateur pour le camp de jour. Que la personne choisie soit rémunérée, lors du travail accompagnateur/animateur selon la suggestion de la coordonnatrice en loisir et, lors du travail d'animateur seulement, que cette personne soit rémunérée au taux du salaire minimum.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT**

##### **Résolution 155-04-2017**

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H00 .

\_\_\_\_\_  
Raymonde Plamondon  
Maire

\_\_\_\_\_  
Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### **Certificat de crédits suffisants**

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n<sup>os</sup> 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 05 avril 2017.

\_\_\_\_\_  
Robert Leclerc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*